Réf. Farde e-Assemblées : 2599197

N° OJ : 82

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

**Objet :** Culture et Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 27.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux l'article 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 27.000,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes:
* A l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024:
- 25.000,00 EUR à l'asbl Zig Zag pour Le Festival Couleur Café 2024;

* A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024:
- 2.000,00 EUR à l'asbl Genres d'à coté comme complément pour le festival Pinkscreens 2024;

Annexes :